

A

(N^o 72.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1841.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LE HAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la pétition du sieur Hubert Ockers.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Tilbourg (Hollande), le 6 juin 1794; depuis plusieurs années il a été appelé à desservir l'Église de la commune de Hechtel (Limbourg).

Étant entré en Belgique avant 1814, le sieur Ockers voulut remplir les formalités prescrites par l'art. 2 de la loi du 22 septembre 1835, à l'effet de jouir des avantages de l'indigénat, et en exécution de cette loi il s'était adressé au bourgmestre de sa commune.

Ce fonctionnaire ne voulut point recevoir sa déclaration, prétendant qu'il n'avait pas besoin de remplir les formalités de la loi, qui n'étaient imposées qu'à ceux qui étaient venus s'établir en Belgique depuis 1830.

Pour ces motifs et eu égard à l'estime dont jouit le pétitionnaire, les autorités consultées sont d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LE HAYE.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
